



Société anonyme au capital de 691.200 Euros  
92-98, boulevard Victor Hugo, 92110 Clichy  
390.081.156 R.C.S NANTERRE

**Rapport de gestion du Conseil d'Administration  
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015.

Nous rappelons que le groupe Keyyo se compose de deux entités juridiques, la société anonyme KEYYO, la société mère du groupe dont le siège se situe à Clichy, et la société KEYYO PROXIMITE, société fille rachetée en 2011 et basée à Bar le Duc.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémonique ALKEY.

**1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de changements par rapport à l'exercice précédent.

## 2 - Situation et activité du groupe au cours de l'exercice écoulé :

### 2.1. KEYYO, Résultats Sociaux

Le chiffre d'affaires Keyyo SA a accentué sa progression en 2015. Sa croissance est de 7.6% à 23.412 K€. Cette progression traduit l'accélération de nos efforts d'innovation et le renforcement de notre stratégie marketing et commerciale aussi bien en vente directe qu'indirecte.

Les couts directs sont de 9.734 K€ en 2015 contre 9.519 K€ l'an dernier, la marge brute passe donc de 12.245 K€ à 13.678 K€ un an plus tôt, +2.1 points à 58.4%.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 22.847 K€ contre 21.753 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 5% au cours de l'exercice.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 4.975 K€ contre 4.787 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 3.9%. Cette évolution s'explique par la croissance de nos coûts de commissionnement avec le développement de l'activité de Services à valeur ajoutée et la baisse de nos frais de sous-traitance du fait de l'internalisation de notre plateforme de centre d'appels d'Abbeville. Les honoraires de recrutement ont légèrement augmenté en 2015 du fait des recrutements réalisés pour poursuivre notre croissance.

Les impôts et taxes s'élèvent à 404 K€ contre 396 K€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à la CVAE qui poursuit sa croissance proportionnellement à nos marges.

Les charges de personnel s'élèvent à 5.857 K€ contre 5.427 K€ sur l'exercice précédent, soit une hausse de 430 K€ ou 7.9%. Cette augmentation est principalement liée à la progression de nos effectifs qui représentent 102 personnes désormais contre 94 collaborateurs fin 2014. Nous avons opté pour une comptabilisation du CICE en diminution des charges patronales. Cette aide représente un montant de 109 K€ pour l'exercice et a notamment permis le développement de notre plateforme d'Abbeville et le recrutement de personnel d'ingénierie et de R&D.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 1.046 K€ contre 915 K€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 14%. Cette croissance est principalement due à la hausse de nos investissements de R&D et le développement de notre parc clients qui génère une hausse des matériels clients immobilisés.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 214 K€ contre 209 K€ en 2014.

Les dotations aux provisions pour risques et charges sont de 200 K€ en 2015 contre 66K€ en 2014. Ce montant correspond à une dotation pour des frais négociés dans le cadre de ruptures conventionnelles.

Les autres charges s'élèvent à 419 K€ contre 434 K€ l'exercice précédent, soit une baisse de 15 K€.

La principale raison de cette diminution est la baisse des pertes pour créances irrécouvrables qui passent de 255K€ en 2014 à 194K€ en 2014.

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 1.681 K€ contre 1.175 K€ l'an dernier, soit une augmentation de 506 K€ ou 43%.

Le résultat financier fait apparaître une perte nette de 10 K€ contre une charge de 13 K€ en 2014.

Nous avons enregistré 16 K€ de solde de plus-value avec notre contrat de liquidité du fait de la hausse de cours du titre Keyyo. Le coût de nos intérêts financiers a augmenté à 21 K€ net du fait de la hausse de nos emprunts et de la baisse des taux de rémunération de nos comptes à terme.

Nos pertes de change sont stables à 5K€.

Après un résultat exceptionnel positif de 85 K€ et une charge d'impôt de 68 K€ le résultat net de l'exercice 2015 s'élève à un bénéfice de 1.687 K€ contre 1.238 K€ en 2014, +36.3%.

Le total du bilan s'élève à 15.582 K€ contre 11.748 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie disponible brute de 7.434 K€ au 31 décembre 2015, et de 2.613 K€ nette d'emprunts et concours bancaires qui représentent 4.821 K€.

## **2.2. KEYYO Proximité, Résultats Sociaux**

Acquise en 2011, la société Keyyo Proximité est un opérateur télécom local spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Cette société est consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale.

Déficitaire jusqu'en 2013 du fait d'importants investissements commerciaux, KEYYO PROXIMITE a été recapitalisé en juin 2014 à hauteur de 450 K€ par apport de compte courant.

Au 31 décembre 2015, l'activité de cette filiale fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève à 1.582 K€ contre 1.363 K€ pour l'exercice précédent, les autres produits d'exploitation passent de 40 K€ en 2014 à 57 K€ en 2015;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1.477 K€ contre 1.394 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à un profit de 161 K€ contre 32 K€ en 2014 ;
- Le résultat net est un profit de 161 K€ en hausse de 130 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Ces résultats positifs s'expliquent par les investissements réalisés pour financer la croissance de la structure au cours des exercices précédents, les perspectives financières de la structure devraient continuer de progresser au cours des prochaines années.

## **2.3. Groupe KEYYO, Résultats Consolidés selon les normes IFRS**

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 24.132 K€ fin 2015 contre 22.345 K€ au 31 décembre 2014, soit une hausse de 8%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 22.191 K€ pour l'exercice écoulé contre 21.182 K€ l'an dernier. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 1.940 K€ contre 1.163 K€ en 2014.

Le résultat opérationnel récurrent 2015 s'élève à 2.068 K€ contre 1.344 K€ l'année précédente.

Le résultat financier se solde par une perte de 10K€ contre une charge de 14 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte du produit d'impôt sur les résultats de 378 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 2.270 K€ contre 1.248 K€ en 2014.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2015 s'élève à 14.798 K€ contre 10.425 K€ l'année précédente.

### **3 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :**

#### **3.1. Pour KEYYO :**

Depuis plusieurs années KEYYO s'est appliquée à développer des services de téléphonie innovants dédiés aux entreprises.

Sur un marché des télécoms extrêmement concurrentiel, KEYYO poursuit sa stratégie de développement avec une activité à destination des PME et qui représente désormais plus de 80% de son chiffre d'affaires global. L'activité auprès des particuliers poursuit son repli depuis plusieurs exercices.

Avec de nouvelles innovations lancées en 2015, une accélération de notre communication marketing, et un développement de nos forces commerciales directes et indirectes, nous prévoyons une croissance soutenue côté Entreprise et une poursuite du déclin de l'activité Particuliers en 2016, les perspectives restent donc favorables pour l'exercice à venir.

Les objectifs du Groupe KEYYO restent :

- de préserver, développer et étendre le contenu technique et industriel de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées ;
- d'amortir cette plate-forme unique sur le marché Telecom et d'accélérer notre croissance au travers du développement de contrats de vente indirecte.

#### **3.2 Pour KEYYO PROXIMITE :**

Après avoir réalisé une croissance de 16% en 2015, KEYYO PROXIMITE devrait poursuivre le développement de son activité tout en orientant sa croissance 2016 vers des activités à plus forte marge. L'équipe continue le développement commercial de ses deux agences locales et la rentabilité de l'activité devrait progresser au cours de l'exercice.

### **4 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :**

Il n'y a pas eu d'évènement important survenu depuis le 31 décembre 2015.

### **5 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :**

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

### **6 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :**

- Facteurs de risques liés à la société KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entreprise parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe de poursuivre sa croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence, les ressources clés disposent généralement d'actions gratuites.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement extrêmement mouvant. Compte tenu de sa taille, KEYYO peut se montrer plus agile que ces concurrents mais doit cibler plus précisément ses orientations technologiques.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des dernières années est la suivante :

+ 473 K€ au 31/12/2011 ;  
+ 562 K€ au 31/12/2012 ;  
+ 1.029 K€ au 31/12/2013 ;  
+ 1.238 K€ au 31/12/2014 ;  
+ 1.687 K€ au 31/12/2015.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Depuis 5 ans Keyyo réalise des bénéfices croissants grâce au développement de son activité à destination des PME. Néanmoins, compte tenu de son historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste susceptible de se dégrader.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En effet, le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO représentent une charge de 52 K€ en 2015.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle	12 K€ ;
- Multirisque bureau	22 K€ ;
- Responsabilité des dirigeants	-7 K€ ;
- Véhicules	10 K€.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de liens et de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client :	14.7 % du CA ;
10 premiers clients :	29.1 % du CA dont 3.5% vers notre filiale Keyyo Proximité
100 premiers clients	40.7% du CA

- *Risques de taux de change*

Toutes les ventes de la société et la très grande majorité de ses achats sont libellés en euros. Notre exposition à la volatilité des cours est donc limitée à certains achats de matériels réalisés en zone dollar. L'activité de la société est donc peu sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- Risques liés aux marchés financiers

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

## 7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des fournisseurs au 31/12/15 en K€		En %	Solde des fournisseurs au 31/12/14 en K€		En %
Echus	466	28%	Echus	194	14%
A échéance à 30 J	1 004	61%	A échéance à 30 J	1 089	76%
A échéance à 60 J	185	11%	A échéance à 60 J	144	10%
Total	1 655	100%	Total	1 427	100%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

## 8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2015, la société a intensifié ses efforts de recherche et développement et immobilisés 467 K€ dans ses comptes sociaux, contre 456 K€ un an plus tôt.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

## 9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2015, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

En K€	31/12/2015
- 10.523 Actions d'autocontrôle	80
dont 8.401 actions au titre du contrat de liquidité	
- Comptes à Terme et intérêts	6.250
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>6.330</b>

## 10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 24 K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

## 11 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2015.

## 12 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Nous rappelons qu'au cours de l'exercice 2015, notre ancien actionnaire majoritaire, le fonds Truffle Capital, a vendu le solde de sa participation chez Keyyo.

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Truffle Capital	06/01/15	VENTE	100	6,38 €
Administrateur	07/01/15	VENTE	156	6,38 €
	13/01/15	VENTE	290	6,38 €
	14/01/15	VENTE	125	6,40 €
	15/01/15	VENTE	273	6,39 €
	16/01/15	VENTE	250	6,38 €
	12/02/15	VENTE	3 830	6,41 €
	13/02/15	VENTE	1 700	6,41 €
	16/02/15	VENTE	4 101	6,43 €
	17/02/15	VENTE	1 571	6,39 €
	20/02/15	VENTE	693	6,38 €
	23/02/15	VENTE	150	6,38 €
	24/02/15	VENTE	1 043	6,38 €
	25/02/15	VENTE	150	6,38 €
	26/02/15	VENTE	733	6,38 €
	27/02/15	VENTE	160	6,38 €
	31/03/15	VENTE	35 000	6,24 €
	05/05/15	VENTE	34 804	6,98 €
	14/05/15	VENTE	39 193	7,88 €
	21/05/15	VENTE	150 000	7,73 €



## **13 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :**

### **13.1 Rémunération du Président Directeur Général**

Le conseil d'administration en date du 27 avril 2015 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément au conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit depuis le 1er janvier 2011 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a versé en 2015 à la société MAGELIO CAPITAL, des honoraires de 234 K€ hors taxes conformément à la convention de prestations de services préalablement autorisée par le conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code du commerce relatives aux conventions réglementées, Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL. Keyyo a également versé 8 K€ de défraiement à Magelio en 2015.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

### **13.2. Rémunération des Administrateurs**

L'Assemblée Générale mixte du 17 juin 2015 a décidé d'allouer 36.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 27 avril 2016 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, la répartition est la suivante :

- Philippe HOUDOUIN	8.526 €
- Silvère BAUDOUIN :	8.526 €
- Michel PICOT :	8.526 €
- Delphine DROUETS	1.895 €
- Bernard-Louis ROQUES	3.789 €
- Aldo MAREUSE	4.736 €

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

**14 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :**

**14.1. Pour la société KEYYO :**

**Monsieur Philippe Houdouin a été** nommé administrateur de la société le 19 mai 2006 et renouvelé dans son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 27 avril 2015 a renouvelé son mandat de Directeur général pour une nouvelle durée de 3 ans, qui expirera à l'issue du Conseil d'administration réuni en l'an 2018 pour arrêter les comptes de l'exercice 2017.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :  
Les mandats exercés en 2015 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

Société	Mandat	2011	2012	2013	2014	2015
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	x	x	x	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	x	x	x	x	x
Magelio	Directeur Général	x	x	-	-	-
Magelio	Président	-	-	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Keyyo Mobile	Représentant Permanent du Président	x	-	-	-	-
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président	x	x	x	x	x
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur	-	x	x	-	-
Snapp SAS	Membre du Comité de supervision	-	-	-	-	x

x : année d'exercice du mandat

**Monsieur Michel Picot a été** nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2011	2012	2013	2014	2015
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Advest SA	Président	x	x	x	x	x
Diaxonhit (ex Exonhit Therapeutics)	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	-
Telogic	membre du Conseil de Surveillance	x	x	-	-	-
Sigfox	Administrateur	x	x	x	x	x
Holding incubatrice Telecom et mobile	Administrateur	x	x	x	x	x
Holding incubatrice Internet	Administrateur	x	x	x	x	x
Holding incubatrice Logiciel	Administrateur	x	x	x	x	x

Les mandats exercés en 2015 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

**Monsieur Aldo Mareuse** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de la prochaine assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Aldo Mareuse au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2011	2012	2013	2014	2015
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Orascom Telecom Algérie (OTA)	Administrateur	x	-	-	-	-
Dada SPA	Administrateur	-	-	x	x	-
Egyptian Company for Mobile Services (ECM)	Administrateur	x	x	-	-	-
Mobilink	Administrateur	x	-	-	-	-
Orascom Telecom Tunisia (OTT)	Administrateur	x	-	-	-	-
Wind Acquisition Finance	Administrateur	x	-	-	-	-
M link	Administrateur	x	x	x	-	-
Globalive Wireless	Administrateur	x	-	-	-	-

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2015 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

**Monsieur Silvère Baudouin** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 25 février 2014 en remplacement de Monsieur Eric SAIZ. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Silvère Baudouin au cours des 5 derniers exercices

Société	Mandat	2011	2012	2013	2014	2015
Keyyo	Administrateur				x Fev =>	x

x : année d'exercice du mandat

**Madame Delphine Drouets** a été nommée en qualité d'administrateur de la société par cooptation du conseil d'administration du 16 octobre 2015 en remplacement de Monsieur Bernard-Louis Roques, démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, et sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Delphine Drouets au cours des 5 derniers exercices.

Société	Mandat	2011	2012	2013	2014	2015
Keyyo	Administrateur	-	-	-	-	x
ATPI	Administrateur	-	x	x	x	
Apps2com	Membre de l'Advisory Board	-	-	-	-	x

x : année d'exercice du mandat

#### **14.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:**

**La société KEYYO S.A. représentée par Monsieur Philippe Houdouin** est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

Le 27 avril 2016, le du Conseil d'administration de la société Keyyo a nommé la société MAGELIO CAPITAL aux fonctions de directeur général de la société KEYYO PROXIMITE, cette dernière sera rémunérée à hauteur de 5.250 euros hors taxes mensuels pour ses fonctions.

## 15 - Informations sociales :

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	2015-12	2014-12	2013-12
- Cadres	53	50	47
- Non Cadres	54	50	25
- Apprenti	1	1	2
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>101</b>	<b>74</b>
- Keyyo	101	94	67
- Keyyo Proximité	6	7	7

## 16 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

## 17 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

## 18 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2015 le capital de Keyyo se composait de 2.160.000 titres se répartissant de la manière suivante :

	31/12/2014		31/12/2015	
	Titres	DDV	Titres	DDV
Management	27,2%	30,1%	30,2%	44,9%
Truffle	11,6%	12,8%	0,0%	0,0%
Nextstage	14,2%	15,7%	7,9%	6,6%
Apicap	10,2%	11,3%	7,2%	6,0%
Autocontrôle	9,6%	0,0%	9,3%	0,0%
Fondateur	4,6%	5,1%	3,5%	5,8%
Flottant	22,6%	25,0%	41,9%	36,6%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Il est rappelé que le capital de Keyyo comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 2.375.000 titres pour un montant de 760.000€. Suite au conseil d'administration du 25 février 2015 ayant validé une réduction de capital par annulation de 215.000 titres en autocontrôle, le capital après réduction a été ramené à 2.160.000 titres et 691.200€.

- Suite à cette opération 190.000 titres ont été acquis en autocontrôle au cours de l'exercice.
  - Le 30 mars 2015, 2 blocs de 35.000 titres ont été rachetés en autocontrôle auprès de Truffle Capital et du fondateur de Keyyo pour une valeur unitaire de 6.25€.
  - Le 21 mai 2015, Truffle Capital, ancien actionnaire majoritaire de Keyyo a annoncé la cession de l'intégralité de ces participations dans le groupe. Au cours de cette opération, Keyyo a procédé au rachat direct en autocontrôle de 120.000 titres supplémentaires au prix de 7.75€ par actions.
- Le 17 juin 2015, l'assemblée générale mixte de Keyyo statuant à titre extraordinaire, a instauré un droit de vote double aux actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire. Suite à l'assemblée, sur les 2.160.000 actions composant le capital, 202.085 titres en autocontrôle étaient privées de droit de vote, et 638.628 actions bénéficiaient d'un droit de vote double.

## 19 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par son Management à hauteur de 30.2 % de son capital et 44.9% des droits de vote au 31/12/2015.

## 20 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2015, Keyyo détenait un total de 200.523 titres d'autocontrôle dont 8 401 titres relatifs au contrat de liquidité. La valeur d'achat de ces titres est de 1.436K€.

La valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2015 était de 8.45€ par action soit 1.694K€ pour l'ensemble des titres en autocontrôle.

## 21 - Programme de rachat d'actions propres :

L'assemblée générale mixte du 5 juin 2014 a autorisé le Conseil d'Administration avec faculté de subdéléguer au Directeur Général à faire acheter ses propres actions par la société dans le cadre d'un nouveau plan de rachat d'actions dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003..

Un programme de rachat a par conséquent été signé le 20 novembre 2014 avec les objectifs du programme de rachat tel que voté par l'assemblée générale mixte du 5 juin 2014.

Au cours de l'exercice 2015, 190.000 titres ont été acquis en autocontrôle dans le cadre de ce programme :

- Le 30 mars 2015, 2 blocs de 35.000 titres ont été rachetés auprès de Truffle Capital et du fondateur de Keyyo pour une valeur unitaire de 6.25€.
- Le 20 mai 2015, Keyyo a procédé au rachat de 120.000 titres supplémentaires auprès de Truffle Capital au prix de 7.75€ par actions.

### Il est en également rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2015 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 71.040 € en espèces ;
- 8.401 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2015 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 196.775 actions
- cours moyen des achats à 7,75 €,
- cours moyen des ventes à 7,76 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 200.523 titres. Il est rappelé que la société détient 8.401 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 1.436K€ (y compris contrat de liquidité)
- le nombre des actions utilisées pour annulation: 215.000

## 22 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1<sup>er</sup> avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des titres a été validée définitivement le 1<sup>er</sup> avril 2014. Ces actions doivent être conservées pendant une période de deux ans.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1<sup>er</sup> juin 2009 et par décision du 1<sup>er</sup> juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18.750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une deuxième attribution a été effectuée le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et par décision du 1<sup>er</sup> juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte.

Deux attributions ont été effectuées le 2 mai et le 30 décembre 2011. Et ont été définitivement constatées en mai et décembre 2013 à hauteur de 14.833 titres et inscrites sous formes nominatives.

Une cinquième attribution a été effectuée le 16 Janvier 2013 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 16 janvier 2015. Les actions doivent encore être conservées pour une période de deux ans.

Une sixième attribution a été réalisée le 3 mars 2014 pour 2.333 titres. L'attribution de ces actions a été validée définitivement le 3 Mars 2016.

**Tableau récapitulatif des actions gratuites attribuées selon délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration et mises en œuvre**

Date de l'assemblée générale mixte	30/05/07		27/05/09					
Nombre de titres pouvant être alloué	32.000		100.000					
Date du conseil d'administration	03/03/09		01/06/09					
Date d'attribution par décision du Directeur Général et point de départ de la période d'acquisition	03/03/09	01/04/12	01/06/09	01/07/10	02/05/11	30/12/11	16/01/13	03/03/14
Nombre d'actions gratuites attribuées <i>Dont Ph. Houdouin</i>	30 000 10 000	3 000	26 750	56 250	22 500	2 333	2 333	2 333
Date d'attribution définitive et début de la période d'indisponibilité	03/03/11	01/04/14	01/06/11	01/07/12	02/05/13	30/12/13	16/01/15	03/03/16
Attributions annulées	2 500		8 000	6 750	10 000			
Nombre d'actions en période d'attribution définitives	27 500	3 000	18 750	49 500	12 500	2333	2333	2333
Valeur de l'action à la date de son attribution définitive	6.51	6.30	7.03	5.5	5.99	6.47	6.40	8.61
Fin de la période conservation	03/03/13	01/04/16	01/07/14	01/07/14	02/05/15	30/12/15	16/01/17	03/03/18

**23 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :**

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élevant à la somme de 1.687.323.90 € :

- A une distribution de dividende à hauteur de 0.35€ par action soit 756.000€
- Au compte report à nouveau pour le solde soit 931.323.90€.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'un dividende de 0.30€ par action a été versé au cours de l'exercice 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 24 K€ et qui ont augmenté le bénéfice imposable à due concurrence.

## 24 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2015 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'Administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée- Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
<b>AGM du 30 mai 2007 - 14<sup>e</sup> résolution</b> Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond s'attribution : 32.000 actions Echéance : 30 juillet 2009	Conseil d'administration du 11 février 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	30.500 attribuées définitivement	1.500
<b>AGM du 27 mai 2009 - 17<sup>e</sup> résolution</b> Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond d'attribution: 100.000 actions Echéance : 27 juillet 2011	Conseil d'administration du 27 mai 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	87 749 attribuées définitivement Dont : - 2 333 attribuées définitivement le 16 janvier 2015 - 2 333 attribuées définitivement le 3 mars 2016	12 251
<b>AGM du 5 juin 2014 - 12<sup>e</sup> résolution</b> Emission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce)  Plafond d'attribution: 1.500.000 euros Echéance : 5 décembre 2015	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 17 juin 2015 - 11<sup>e</sup> résolution</b> Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS  Plafond : 500.000 euros Echéance : 17 août 2017	Non mise en œuvre	Actionnaires	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 17 Juin 2015 - 12<sup>e</sup> résolution</b> Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (L. 225-129 et suivants du Code de Commerce)  Plafond : 500.000 euros en nominal Echéance : 17 août 2017	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 17 Juin 2015 - 13<sup>e</sup> résolution</b> Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.  Plafond d'attribution : 125.000 actions Echéance : 17 Aout 2017	Non mise en œuvre	Mandataires sociaux et membres du personnel	Non utilisée	Néant
<b>AGM du 17 juin 2015 – 14<sup>e</sup> résolution</b> Augmentation de capital visant à rémunérer des apports de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (L. 225-147 alinéa 6 du Code de Commerce).  Plafond : 10% du capital Echéance : 17 Aout 2017	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant



## 25 –Résultats Sociaux des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois

I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	691 200	760 000	760 000	904 000	992 172
b) Nombre d'actions émises	2 160 000	2 375 000	2 375 000	2 825 000	3 100 538
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-

II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	23 411 802	21 763 770	21 083 086	21 834 460	22 006 533
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	2 983 331	1 974 394	1 899 442	1 118 199	1 954 055
c) Impôt sur les bénéfices	43 413	-117 594	4 443	-65 963	-157 286
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	2 939 918	2 091 988	1 894 999	1 184 162	2 111 341
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 687 324	1 238 362	1 028 584	561 593	473 002
f) montant des bénéfices distribués	587 592				
g) Participation des salariés	24 926				

III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,36	0,88	0,80	0,42	0,68
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,781	0,521	0,433	0,199	0,153
c) Dividende versé à chaque action					

III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Nombre de salariés	102	94	67	63	60
b) Montant de la masse salariale	4 045 812	3 729 775	3 077 202	3 047 725	2 839 958
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 811 008	1 696 838	1 471 159	1 532 503	1 408 720

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration